

NEUVIÈME PARTIE: PETITES CHOSES, GRANDS EFFETS, LES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT...

Toulon est la seule ville, le long de la mer, qui, au point de vue syndical, soit à même de jouer un rôle assez important. Elle le doit à l'arsenal maritime qui compte plus de six mille ouvriers. Un syndicat formé de ces salariés fonctionne depuis une dizaine d'années. Ses états de services sont nombreux. Il contribue, à lui seul, à alimenter la vie locale dans des proportions sensiblement égales à celles des autres organisations réunies. La Bourse du Travail de Toulon, qui a pour secrétaire un réformiste, a toujours manqué d'esprit combatif; elle n'a dépensé un peu d'activité que lorsque le syndicat de l'arsenal forma une *Union de syndicats* dissidente. Cette «*concurrente*» obligea la Bourse, et surtout son secrétaire, à sortir de l'inaction pour se lancer dans une propagande plus remuante. Le curieux réside dans l'attitude du secrétaire qui, quoique réformiste, est un adversaire acharné de la représentation proportionnelle. Il veut, dans l'administration de la *Bourse du Travail*, le vote par syndicat, car avec le vote proportionnel, le syndicat de l'arsenal aurait plus de voix que tous les autres ensemble. Ce syndicat serait le maître, et son premier acte serait de «*débarquer*» notre secrétaire, qu'il qualifie de rond de cuir. Le syndicat de l'arsenal prétend que le secrétaire a créé des organisations squelettes afin de s'entourer d'amis fidèles; il ajoute que nombreuses sont celles qui ne comptent qu'un ou deux membres. A-t-il raison? C'est possible.

Les organisations qui s'agitent dans la Bourse du travail de Toulon sont également hostiles à la représentation proportionnelle; non parce que ce mode de représentation est mauvais en soi, mais parce que le syndicat de l'arsenal leur déplaît. En effet, à Toulon comme à Brest, à Lorient, à Cherbourg, à Rochefort, ports maritimes, existe une certaine dualité entre l'ouvrier de l'arsenal et le travailleur de l'industrie privée. La situation du premier est jugée privilégiée par le second. Elle lui paraît ainsi parce que l'ouvrier de l'Etat jouit d'un travail régulier, d'un salaire fixe qui jamais ne descend, et à un âge relativement jeune d'une retraite appréciable; ses journées sont plus courtes, sa besogne peu accablante. Le travailleur de l'arsenal prend le travail le matin à 7 heures et le quitte le soir à cinq. Il a eu, au moment du repos, une suspension de deux heures. Après la journée, il est de ces salariés de l'Etat qui vont compléter leur salaire en faisant un couple d'heures chez un patron de la ville. Les uns rasant, d'autres font de la menuiserie, de la chaussure, etc... Et le travail qu'ils font ainsi est enlevé à l'ouvrier qui, lui, n'a rien, ni sécurité, ni salaire régulier, ni courte journée, ni perspective d'une retraite. Contre cette déplorable façon de pratiquer de la part de certains ouvriers de l'arsenal - ils sont d'ailleurs la minorité - les syndicats des ports se sont élevés, ils ont réprouvé toute besogne accomplie en dehors de l'arsenal, mais il leur est matériellement impossible de contrôler chaque jour tout le personnel.

Et malgré les réprobations publiques, les travailleurs de l'industrie privée font peser sur le syndicat de l'arsenal la responsabilité d'un semblable état de choses. D'où une source de conflits locaux dont Toulon aura eu une large part.

On conçoit aisément que de tels conflits se fassent sentir sur l'ensemble du mouvement local. Il faut cependant reconnaître que les ouvriers de l'industrie privée, en se tenant éloignés de l'organisation, mettent celle-ci dans l'impossibilité de réagir en édictant des conditions de travail qui tiendraient les salariés de l'Etat éloignés de leurs ateliers.

Sur ces menus faits, sur les réclamations qu'ils entraînent, se greffent des faits plus importants, promettant, pour demain, des conflits d'une autre nature. J'ai entendu, à Toulon, des militants - parmi eux, des ouvriers de l'arsenal - déclarer que les organisations particulières d'ouvriers de l'Etat n'avaient pas de raison d'être, que demain leur existence présenterait de graves dangers pour l'ensemble de la

classe ouvrière. Que le mieux était que les travailleurs de l'Etat rentrassent dans les syndicats similaires de l'industrie privée. Ainsi, les métallurgistes rentrant au syndicat local de la métallurgie; les peintres dans celui des peintres; les employés dans celui des employés. De la sorte, le prolétariat ne serait plus morcelé, partagé, coupé en prolétariat administratif et en prolétariat industriel et commercial.

Jusqu'à quel point pareille thèse est-elle soutenable? Et en admettant que demain le prolétariat soit coupé, divisé, comme conséquence de l'attitude respective de la classe ouvrière et des dirigeants, s'ensuit-il qu'il soit possible, rationnel, de confondre dans la même organisation ouvriers de l'Etat et ouvriers industriels? Difficile problème. Avoir des craintes, les prévoir, les annoncer, n'est pas le résoudre. Ce que je crois, en ce qui me concerne, c'est que le régime de paix sociale qu'il nous faut traverser à certaines périodes, nous crée d'énormes difficultés. Pour y faire face, quelle attitude prendre? nous intéresser aux luttes auxquelles sont astreints les salariés de l'Etat, nous y mêler s'ils le demandent, suivre leurs efforts, enregistrer leurs succès en sympathiques, non en jaloux, ou nous efforcer de les attirer à nous, dans nos syndicats, au risque de voir nos appels sans échos.

Pour ma part, je me borne à demander aux serviteurs de l'Etat, en venant dans nos organisations centrales, de ne pas oublier qu'entre leur patron et le nôtre il y a, quoi qu'on dise, des différences. Ils sont les salariés d'une institution à forme démocratique, nous sommes les producteurs travaillant pour un patron dont l'exploitation industrielle ou commerciale est de forme et de fond autocratique; qu'ils doivent tendre à ne pas alourdir ou obscurcir notre marche en voulant y introduire des pratiques incompatibles avec nos instincts de lutte et nos traditions.

En émettant à cette place, à la suite des déclarations de militants toulonnais, ma propre pensée, je n'ai pas voulu m'adresser aux ouvriers de l'arsenal de Toulon. Ils seront, j'en suis convaincu, - s'ils doivent en arriver là un jour, - les derniers à justifier mes réflexions. C'est dire, par conséquent, qu'ils se placent en dehors de toutes les appréciations ci-dessus.

L'ardeur juvénile dont firent preuve, de 1902 à 1905, date de la grève générale des arsenaux, les ouvriers des ports maritimes, s'est un peu ralentie, un tassement s'est opéré. S'il a pour objet de préparer une nouvelle période de croissance, tant mieux!

Victor GRIFFUELHES.
